

Mais nous devons dire maintenant qu'il y a une autre manière bien plus avantageuse de procéder. Pour cela, toutefois il faudrait en venir à une révolution presque complète quant à l'époque où l'on doit faucher le foin, dans plusieurs districts.

Généralement, dans nos campagnes, on fauche le foin trop tard. Celui que l'on destine à la nourriture des animaux devrait toujours être coupé avant qu'il soit mûr. C'est avant que la fleur tombe qu'il faut mettre la faux dans les prairies. Coupé à cette époque, le foin est encore tendre; il conserve tous ses sucs, sa saveur, et il est plus nourrissant qu'un foin coupé mûr. La tige de ce dernier est raide comme du bois; et les animaux le trouvent dur, et nullement appétissant. Les cultivateurs devraient donc partager, dans leur esprit, leurs prairies en deux parties, couper de bonne heure le foin qu'ils destinent à la nourriture de leurs animaux, et laisser mûrir celui dont ils veulent obtenir de la graine. Couper ce dernier quand il est mûr et le battre ensuite pour avoir la graine.

Nous croyons qu'il serait plus profitable aux cultivateurs de procéder comme nous l'indiquons plus haut, quo de faucher tout leur foin en même temps et lorsqu'il est tout mûr. En récoltant leur foin à deux époques différentes, ils auront du bon foin comme nourriture pour leurs animaux, et de la bonne graine, qu'ils pourront faire servir sur leurs propres terres, ou vendre à bonne composition, s'il leur en reste.

#### LES COCHONS TENUS CHAUDEMENT.

Un cultivateur d'expérience a dit que si on voulait tirer profit d'un cochon, il ne fallait jamais lui laisser passer un hiver; il est de fait qu'un cochon du printemps, que l'on engraisse de suite, coûte moins cher et paye mieux pour les soins donnés que celui qu'on tue seulement à 15 et 18 mois.

Mais si l'on veut absolument garder des cochons courants, au moins, on devrait les garder en hiver chaudement et sèchement.

Tout cultivateur intelligent reconnaîtra que si les animaux en général sont exposés au froid et aux tempêtes, il leur faudra plus de nourriture pour se tenir en bon ordre. Il en est de même des cochons. Si on les laisse errer au froid et à la neige, sans leur

donner un lit de paille chaud et propre où ils puissent se réfugier à leur besoin, ils arriveront au printemps non seulement avec le farcin; mais encore chaque cri, chaque grognement qu'ils feront entendre démontrera que la nourriture qu'ils dévoront est gaspillée.

Que chacun fasse l'expérience. Qu'on prenne un cochon du printemps, qu'on le mette à l'engrais dès l'automne, et qu'on en laisse un autre courir et crever de faim durant un an avant de lui donner la nourriture suffisante, et que l'on calcule exactement tout ce que chaque animal coûte et on verra que le premier système, paye infiniment mieux.

Les cochons continuellement renfermés et qui n'ont pas accès à la terre, tireront un grand avantage si de temps en temps un leur jette du charbon de bois, des morceaux de brique molle et des morceaux de bois pourri. Une petite quantité de soufre mêlé à leur nourriture de temps à autre est encore une excellente chose.—Communiqué.

Belleil, 27 janvier 1870.

Messieurs les rédacteurs,

Les sociétés d'agriculture ont fait du bien; tous l'admettent. Mais quelles sont celles qui ont fait le plus de bien, et par quels moyens l'ont elles fait! Cet examen n'est peut-être pas dénué d'intérêt. Comme je l'ai dit plus d'une fois, je ne parle que des sociétés de campagne proprement dites. Loin de moi la prétention d'apprécier celles des villes aux gros villages. Les sociétés de Bagot, Ronville, Verchères ont certainement bien fait. Il peut y en avoir d'autres qui aient aussi bien et peut-être encore mieux fait.

Le premier moyen employé, celui que M. Gendron dans le beau rapport de la société de Bagot regarde être celui qui a fait le plus de bien pour l'amélioration du sol, c'est la remise à chaque souscripteur de la valeur du montant de sa souscription en trèfle, mil ou autres semences améliorées. La ferme modèle du major Campbell, tenue d'une manière si profitable, celle de M. Chs. Letestu, de St. Hilaire, si remarquable pour ses différentes cultures, celle de feu M. Icelère de St. Hyacinthe si bien tenue, et celle des Messieurs du collège de la même place qui donne de gros bénéfices n'avaient eu que bien peu d'imitateurs et dans les proportions les plus minimes. Les sociétés ont donné

à chaque souscripteur la valeur de leur souscription, et les graines fouragères ont été de suite semées en grande quantité, par mille livres, au grand profit de l'amélioration du sol. Ce qu'il y a en de plus saillant à ma connaissance, c'est l'élan spontané pour le progrès qu'il y a eu dans le comté de Verchères; lorsque la société No. 2 du comté a donné à chaque souscripteur en trèfle, mil, etc., pour trente sous de plus que la valeur de sa souscription, c'était à la condition qu'il en semerait le double. Il y a eu des individus qui ont semé chacun jusqu'à 80 et cent livres de graines fouragères. La vue des belles fermes d'autour de Montréal, de quelques-unes dans Longueuil et Boucherville, où les propriétaires faisaient fortune, et où les anciens propriétaires avaient languis dans l'ornière de la malheureuse coutume, cette vue de tous les jours en allant aux foires de Montréal, n'avait eu que de bien faibles résultats. L'intérêt personnel, l'attraction d'un profit certain pour chacun a vaincu les préjugés, la routine chez un bon nombre, et a fait naître l'ère de prospérité et de bonheur. Une année la graine a été retranchée, l'élan s'est ralenti des trois quarts; dans la paroisse de St. Julie, pas un seul n'a voulu continuer.

Le second moyen employé, c'est de nombreuses primes pour chacune des petites portions de terre les mieux cultivées:  $\frac{1}{2}$  en betteraves,  $\frac{1}{2}$  en carottes,  $\frac{1}{2}$  arpent en fèves, 1 arpent en patates, un autre en blé-d'inde, 2 arpents en blé, pois, orge, avoine, de prairie, pourvu qu'elle n'eût pas plus de trois ans, 2 arpents en jachère, pour le meilleur pâturage, le meilleur jardin, examiné pour le profit sans attention à l'agréable. Les légumes ne devaient toujours être semés qu'une seule fois à la même place. Les juges avaient toujours instruction spéciale de n'accorder aucune prime que sur preuve de l'amélioration du sol, de toujours donner préférence au sol inférieur; établir l'échelle de primes d'après la somme de travail couronné de bons produits. Une ferme pour concourir, devait être dans un état passable de propreté, en bon ordre, quant aux clôtures, avec fossés bien faits.

Il devrait apparaître que les propriétaires ont fait leur possible pour extirper les mauvaises herbes.

En terminant je ferai remarquer que jamais la société No. 2 du comté de Verchère n'a accordé de prime pour les fermes les mieux tenues parce qu'il n'y aurait eu qu'un petit nombre de cultivateurs qui auraient pu concourir.

La société du comté de Rouville a essayé de donner des prix pour les fermes les mieux tenues; elle a discontinué, reconnaissant que cela décourageait les autres, un seul ou deux ayant tous les prix,

A. VANDANDAIGUE.